

La République du Centre, 19 janvier 2022

POLITIQUE

Jean-Pierre Sueur saisit le Conseil constitutionnel



SÉNAT. Le contrôle des cartes d'identité dans les restaurants est au centre des préoccupations. PHOTO D'ARCHIVES

Alors que le pass vaccinal a été adopté, dimanche, à l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Sueur et les sénateurs socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel.

En cause : des modifications apportées lors des lectures au palais du Luxembourg, qui n'ont finalement pas été retenues dans le texte final. Si avec ses collègues, il affirme être favorable à la vaccination, Jean-Pierre Sueur dénonce « une société de contrôle généralisé ». La vérification de l'identité des clients par les personnels des établissements recevant du public est au cœur de ses préoccupa-

tions. Dans les faits, un justificatif d'identité peut être demandé « lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser que le document présenté n'est pas authentique ou ne se rattache pas à la personne qui le présente » mais ce contrôle n'est pas obligatoire. « C'est à la police ou à la gendarmerie de le faire. On tomberait dans une société où tout le monde contrôlerait finalement tout le reste. Les libertés publiques sont mises en cause », estime Jean-Pierre Sueur. Le Sénat s'était opposé à cette disposition (303 voix contre 37). ■

N. B.